

Les associations et organisations

voir en signature

Le 20 Février 2015

Madame la Ministre

A Madame Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du
Développement durable et de
l'Énergie.

246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Les associations et les populations de Savoie ne peuvent pas accepter que les camions les plus polluants accédant au tunnel du Mont Blanc soient détournés sur la Maurienne et le tunnel du Fréjus comme ce fut le cas les 7,8 et 9 janvier 2015.

L'amélioration souhaitée de la qualité de l'air en Savoie et Haute-Savoie exige qu'une solution soit enfin trouvée pour la mise en concession de l'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA) et son exploitation en phase opérationnelle, avec des trafics décuplés en application de la Loi n°2010-612 du 7 juin 2010

L'AFA a été en phase expérimentale, d'Aiton à Orbassano, entre 2003 et 2010, avec des capacités très restreintes, puis reconduite jusqu'à ce jour sans développement important. Seulement 30.000 poids lourds ont utilisé ce service en 2014, un chiffre qui correspond à moins de 10 jours de trafic moyen journalier annuel des poids lourds du total annuel des tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus.

Lors de son lancement, il avait été annoncé que ce service d'autoroute ferroviaire pourrait transporter jusqu'à 300.000 poids lourds par an¹. Depuis 2003, des travaux de grande ampleur ont eu lieu (renouvellement de voies, renforcement de voûtes des ouvrages d'art, remplacement de tabliers de ponts) et ont permis l'ouverture de la ligne au grand gabarit GB1, depuis juin 2012.

L'utilisation de toutes les capacités permises par l'AFA nécessite la mise en concession du service par les Etats français et italien. Or, l'appel public à candidatures européen du 16 octobre 2009, n'a pas abouti à la désignation d'un nouvel opérateur. De plus, les rapports du CGPC sur l'évaluation de l'AFA (mai 2006)² et de la Cour des comptes « Les autoroutes ferroviaires en France : premiers enseignements et enjeux pour l'avenir » de février 2012 ne semblent pas faire progresser l'AFA et son extension sur Ambérieu alors que cela est crucial pour un meilleur transfert du transport de marchandises vers le rail et la mise à disposition d'une offre beaucoup plus pertinente au niveau économique, comme au niveau environnemental.

Aussi, il est urgent de créer dans les meilleurs délais une plateforme de chargement/déchargement à Ambérieu en Bugey : ceci est possible à court terme.

Nous vous demandons donc très solennellement, de tout mettre en œuvre pour que l'appel d'offre international aboutisse enfin pour permettre l'exploitation opérationnelle de l'AFA au plus vite, à partir d'Ambérieu-en-Bugey, seule solution permettant le report d'un nombre beaucoup plus important de poids-lourds sur le rail,

¹ voir dossier de presse du 19 mars 2002, Jean-Claude Gayssot ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement et

² référence 2005-0449-01

afin de redonner aux vallées alpines une bouffée d'air plus sain indispensable. La gravité de la situation impose que cette mesure aboutisse le plus rapidement possible, pour protéger les populations.

Le fait de ne pas mettre en place des solutions pourtant à portée de main et possibles à très court terme et à des couts raisonnables place inévitablement les autorités et les décideurs dans une situation délicate. Une plainte pour mise en danger d'autrui, sur ce dossier de la pollution de l'air par les camions sur les axes routiers franco-italiens des Alpes du Nord, a déjà été déposée par de nombreux citoyens parmi lesquels de nombreux adhérents des associations et partis signataires de ce courrier.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Copie à

Monsieur le Préfet de Région
Préfecture de Région Rhône-Alpes
106, rue Pierre-Corneille
69419 Lyon Cedex 03

Monsieur le Préfet de Haute-Savoie
Préfecture de Haute-Savoie
30, rue 30e Régiment d'Infanterie
74000 Annecy

Monsieur le Préfet de Savoie
Préfecture de Savoie
Château des ducs de Savoie
73018 Chambéry

Pour le Collectif composé des organisations listées ci dessous

Alain BOULOGNE Président de CIPRA

Eric FERRAILLE Président FRAPNA Union Fédérale

Par ordre alphabétique :

Association Dauphinoise des Usagers du Train (ADUT)

c/o Bernard MISSERI
4 impasse des Jonquilles
38300 RUY-MONTCEAU

**Association de défense des droits de
l'habitant et de l'environnement**

1797 chemin des Fouilleuses
38490 CHIMILIN

Association des Usagers de la Ligne Grenoble Valence (ASULGV)	4 avenue Joseph Carlin 38 470 VINAY
Association pour le Respect du Site du Mont Blanc (ARSMB)	Maison de la Montagne Place de l'église 74400 CHAMONIX
Association Rail Dauphiné Savoie Léman (ARDSL)	c/o M. William LACHENAL 12 rue de la Libération 38610 GIERES
Bien Vivre à Verel	Mairie 73330 VEREL de MONTBEL
Challes terres citoyennes	chez Nicole GIRARD 61 rue des Fleurs 73190 CHALLES LES EAUX
CIPRA France	MNEI 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
Collectif Chapareillan Contre le Lyon Turin	Mairie 73530 CHAPAREILLAN
Coordination des opposants au Lyon Turin	contact@lyonturin.eu
Environn'Mont-Blanc	40, chemin du Pierrier de la Croix 74310 LES HOUCHES
FRAPNA Union Fédérale	77, rue Jean-Claude Vivant 69100 VILLEURBANNE
FRAPNA Savoie	26 Passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY
Les Amis de la Terre Savoie	31 bis rue Jacotot 73100 AIX LES BAINS
Les Amis de la Terre Haute Savoie	Maison des Associations 23 allée des Harmonies 74960 CRAN GEVRIER
Moutain Wilderness	MNEI 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
Vivre en Tarentaise	Le Villard d'Amont 73210 LANDRY
Vivre et Agir en Maurienne (VAM)	c/o Mme Annie Collombet Villabernon 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE